

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°39 Arrêté portant acceptation d'une subvention de 20.000 francs versée par la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien à titre de participation aux dépenses de construction de la route de Dikhil.

n°39

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 août 1930

Numéro JO
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro
31 août 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 28 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884

Vu les articles 90 et 91 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu la lettre du 30 juillet 1930, n° 3571, du directeur de l'exploitation de la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 27 août 1930

TEXTE INTÉGRAL

Art1, . — La subvention de 20.000 francs offerte par la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien, à titre de participation aux dépenses de construction de la route de Dikhil, est acceptée, Art. 2, — Cette Somme sera portée en recette au chapitre IV du budget, article 4

Art. 3

— Elle sera inscrite au budget des dépenses ordinaires au chapitre), article 5, paragraphe 15, et consacrée intégralement aux travaux de la route de Dikhil. Art. 4 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie

chapon-baisasc